

AMELIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA : LE POINT AU 31/03/09

La CCPA a réalisé une étude en vue de l'amélioration de l'offre de transport sur le territoire suite aux constatations suivantes :

- chaque jour 2 000 usagers à Ambérieu, 1 800 à Meximieux, effectuent un aller-retour par T.E.R.;
- chaque jour 2 500 personnes convergent individuellement par voiture vers le parc industriel de la Plaine de l'Ain,
- chaque jour plusieurs centaines d'automobilistes individuels empruntent les péages autoroutiers de Château-Gaillard et de Pérouges pour se rendre à leur travail dans l'agglomération lyonnaise.

Le cabinet ALTERMODAL a mené cette étude qui a abouti aux orientations suivantes :

1. **covoiturage** : l'objectif est de diminuer l'utilisation de la voiture et la part transport dans le budget des ménages.

Trois types de covoiturages sont à mettre en place :

- covoiturage vers les gares T.E.R. d'Ambérieu et de Meximieux : actuellement 6% des usagers T.E.R. sont passagers (non conducteurs) d'un véhicule stationné à proximité de la gare d'Ambérieu et 5% à proximité de la gare de Meximieux,
- un passage de ces chiffres à une fourchette de 25% à 50% est visé par la CCPA,
- covoiturage vers les zones d'activités notamment le parc industriel de la Plaine de l'Ain : l'organisation des transports en commun s'avère difficile vers le parc Industriel de la Plaine de l'Ain compte tenu de l'éclatement des origines et des horaires et des coûts que cela représente, le covoiturage est donc une alternative très crédible,
- le covoiturage autoroutier vers l'agglomération lyonnaise : de nombreux travailleurs résidant sur le territoire vont travailler dans l'agglomération lyonnaise. Ils utilisent leur véhicule personnel.

Les orientations de la CCPA sont les suivantes :

- stationnement réservé en gare de Meximieux et d'Ambérieu,
- adhésion à une plateforme de covoiturage afin de mettre les automobilistes en relation,
- aménagement d'un parking de covoiturage à proximité immédiate de la sortie Pérouges de l'A42 d'une capacité de 125 places. L'accès au parking sera réservé aux véhicules disposant de 2 badges de covoitureurs,
- la réussite du covoiturage passe par une bonne communication. La CCPA va donc recruter un ambassadeur qui aura pour rôle de promouvoir le covoiturage et d'animer le dispositif mis en place auprès du public concerné. Il mènera des campagnes d'information dans les gares et les péages aux heures de pointes et sur le parc industriel de la Plaine de l'Ain.

Au BP 2009, une somme de 40 000 € a été inscrite pour l'embauche d'un ambassadeur et une somme de 300 000 € pour un parking.

2. **modos doux** : l'objectif est d'inciter les usagers à utiliser le vélo pour se rendre en gare ou pour leurs déplacements de proximité.

Actuellement seulement 2 % des usagers des TER utilisent le vélo pour se rendre en gare d'Ambérieu et en gare de Meximieux.

Le vélo peut permettre facilement de parcourir une distance de 3 km. Si l'on utilise un vélo à assistance électrique, cette distance peut être doublée. Ainsi 10 % des usagers pourraient utiliser ce mode doux pour prendre le train.

Les orientations de la CCPA sont les suivantes :

- subvention comprise entre 250 et 500 € pour l'achat d'un vélo (notamment à assistance électrique) sur présentation de l'abonnement aux T.E.R. et de la facture d'achat,

- mise en place en partenariat avec la région de boxes fermés et sécurisés réservés aux personnes disposant d'un abonnement T.E.R.,
- aménagement d'itinéraires cyclables desservant les gares de Meximieux et d'Ambérieu depuis les zones d'habitat et d'emplois et depuis les zones futures d'urbanisation par les communes.

Au BP 2009 une somme de 30 000 € a été inscrite pour subventionner l'achat de vélos

3. rationalisation des stationnements à proximité des gares : l'objectif est d'offrir un stationnement adapté aux usagers des T.E.R. sans nuisance pour le quartier.

Les parkings actuels sont insuffisants, ce qui engendre des stationnements illicites à proximité des gares (stationnement long en zone bleue ou sur trottoir) et des places desservant les commerces occupées par les usagers des T.E.R..

L'extension des stationnements sur Ambérieu (besoin de 350 places supplémentaires) n'est pas souhaitée par la municipalité et aucune emprise n'est disponible. De plus, un report des usagers venant aujourd'hui en voiture sur le vélo est à privilégier.

Un réaménagement du parking de Meximieux avec financement communal et régional sera réalisé en 2010.

Les orientations de la CCPA sont les suivantes :

- réflexion sur les modalités d'accès au parking des gares. Afin de privilégier le covoiturage, le stationnement pourrait être réservé ou gratuit pour les abonnés TER (avec un contrôle par badge des entrées), pour ceux qui habitent loin (difficulté de contrôle), pour les covoitureurs (avec validation par deux badges successifs),
- politique de zone bleue dans le périmètre de 500m autour de la gare à mettre en place par les communes.

4. intensification de la desserte des gares par des transports en commun : l'objectif est d'améliorer les dessertes existantes.

Actuellement, hormis les lignes départementales et les navettes EDF de la centrale du Bugey, aucune offre de transport en commun n'existe. La commune d'Ambérieu propose à ses habitants la navette Ambarbus destinée aux déplacements dans l'enceinte de la ville mais dont la vocation première n'est pas le déplacement domicile / travail.

Le territoire et les points de collecte étant disparates, la création d'un réseau de lignes gérées par la CCPA serait trop compliquée et trop coûteuse.

L'hypothèse de l'ouverture des lignes de la centrale du Bugey aux travailleurs du parc industriel de la Plaine de l'Ain est difficile à mettre en œuvre (peu d'usagers concernés, horaires d'embauche et de débauche différents et coût de fonctionnement important).

En revanche, le conseil général restructure la ligne 142 Ambérieu-Lhuis avec un calage des horaires sur les départs et arrivés des T.E.R. et une augmentation des horaires. La mise en service est prévue en septembre 2009.

Les orientations de la CCPA sont les suivantes :

- augmentation du nombre de rotations, adaptation de l'itinéraire et calage de l'Ambarbus sur les horaires des T.E.R.,
- réflexion sur l'utilité d'une navette à Meximieux.